

Madame **Michelle Palandre**
Conseillère municipale
39 Rue Gambetta
69700 GIVORS

Madame Christiane Charnay
Maire
Hôtel de ville BP 38
Place Henri Barbusse
69701 GIVORS CEDEX

Givors le 14 mai 2018

Madame le Maire,

Je viens par la présente vous faire part de notre étonnement quant à votre décision de nommer un square « l'autre 08 mai 1945 ». En effet, la décision de baptiser un espace public dans la commune doit être prise par le conseil municipal, et vous n'avez pas présenté de délibération à ce sujet, donc nous n'avons pas pu en débattre et donner notre avis.

La date utilisée est d'abord pour tous les Français la date de la capitulation des nazis.

Bien sûr, nous connaissons aussi les événements douloureux qui se sont produits en Algérie à cette date, mais pourquoi revenir sur ce sujet aujourd'hui ? À Givors, il y a des colons qui ont tout perdu, il y a des anciens combattants qui sont allés défendre les intérêts de la France, il y a des Français d'origine algérienne qui ont combattu pour l'indépendance de l'Algérie et d'autres qui ont combattu pour l'Algérie française.

Malheureusement, en Algérie, le 08 mai 1945 a été le début de beaucoup de morts et de souffrances des deux côtés, comme dans toute guerre, ce que nous regrettons. Mais, pour nous, la signature de la paix a été actée à la fin de la guerre en 1962. Alors, pourquoi réveiller tous ces démons et attiser la haine pour pousser les gens vers les extrêmes, et diviser les Givordins. Nous aurions pu en débattre, mais vous avez privé les Givordins et le conseil municipal de ce débat, ce qui peut nous laisser penser que, pour vous, cela se résume à une manœuvre politicienne.

Le 08 mai 1945 est une date qui représente la liberté pour tous les Français, et vous semblez avoir oublié que la liberté, c'est que tout le monde puisse s'exprimer. Vous êtes le Maire de tous les Givordins et vous ne les avez pas laissés s'exprimer.

Veillez agréer, Madame le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Michelle Palandre
Conseillère Municipale
Le Défi givordin